

<b><u>Formation en alternance art. 45 CEFA</u></b>	
<b>Auxiliaire de magasin</b>	<b>Auxiliaire de magasin</b>
	<b>HIP</b>
	<b>3</b>
<b><u>Formation générale</u></b>	
Français	3
Sciences humaines	2
Mathématiques	2
<b><u>Formation technique et pratique</u></b>	
Technologie et travaux pratiques	8
	<b>15</b>

Sous réserve de modification : année scolaire 2024-2025.

Possibilité de poursuivre vers une 4<sup>e</sup> vendeur/vendeuse.

### **Insertion professionnelle.**

La formation en école (deux jours) est complétée par un apprentissage sur le terrain en entreprise. Cet apprentissage en entreprise est lié à la signature d'un **contrat d'alternance**. Celui-ci est le même que dans n'importe quel autre centre de formation en alternance de Wallonie.

Ce contrat est lié au plan de formation proposé par le CEFA et tu perçois une indemnité d'apprentissage qui évolue au fil de ta formation.